

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11978**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences, Technologies, Santé, Mention Sciences du Médicament, Spécialité Analyse des médicaments et des aliments

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg	Université de Strasbourg, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

116 Chimie, 118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de cette Spécialité est de former dans le domaine de l'analyse physicochimique du médicament et /ou de l'aliment, des cadres capables, aussi bien dans une entreprise industrielle que dans un laboratoire public ou privé de contrôle analytique, de diriger un service d'analyse ou un laboratoire de recherche/développement, ou d'assumer dans cette entreprise ou dans ce laboratoire, la fonction de responsable qualité.

Ce professionnel est amené à exercer les activités suivantes:

- Organisation des étapes d'analyse physicochimique d'un médicament
- Exploitation des résultats expérimentaux
 - sait travailler et/ou diriger un service d'analyse ou un laboratoire de recherche/développement
- sait assumer la fonction de responsable qualité dans le domaine de l'analyse physicochimique du médicament,
- formé à la recherche pour les étudiants désireux de réaliser un Doctorat d'Université dans le domaine de l'analyse des médicaments

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Laboratoire de contrôle d'une entreprise du médicament
Equipe responsable de la qualité
Equipe des affaires réglementaires, aspects analytiques
Services des Douanes et de la Répression des Fraudes (SCL)
Pharmacopée Européenne (EDQM)
Recherche et développement analytique
Agent / Agente de laboratoire de recherche industrielle
Adjoint / Adjointe au responsable de laboratoire de contrôle en industrie
Chef de groupe laboratoire d'analyse industrielle
Chef de quart laboratoire d'analyse industrielle
Chef de service contrôle laboratoire en industrie
Analyste physicochimiste en industrie

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les règles générales des modalités de contrôle des connaissances sont définies au niveau de l'Université et s'appliquent à tous les diplômes. Ces règles générales fixent les modalités de capitalisation, compensation, conservation de notes d'une année à l'autre et report de note entre les 2 sessions d'examen. Elles définissent les aménagements d'études accordés aux étudiants selon leurs situations particulières.

3 semestres d'études à l'université

1 semestre de stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Jury
En contrat de professionnalisation		X

Par candidature individuelle	X	Jury
Par expérience dispositif VAE	X	VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Passerelle M1-M2 -Mention « Sciences du Médicament » : Spécialités « ingénierie Pharmaceutique » et Droit Communautaire et Réglementations Pharmaceutiques -Mention « Vie et Santé » : Spécialités « Sciences du Végétal » -Mention Chimie » Spécialité « Sciences Analytiques »	

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) : <http://www.unistra.fr/index.php?id=102>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr>
 Site de la composante : www-fac-pharma.u-strasbg.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg
 4 rue Blaise Pascal
 CS 90032
 F-67081 Strasbourg cedex

Historique de la certification :